



Travaux après fin de bail

Par Momo1234th

Bonjour

Combien de temps à le propriétaire pour me demander de payer les travaux qu'il a fait dans le logement après la fin du bail de l'appartement qu'il me louait

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

LA prescription est de 3 ans.

Les travaux doivent correspondre à des dégradations notées sur l'état des lieux de sortie par rapport à celui d'entrée, et le montant doit être justifié par devis ou facture.